

Regards croisés sur la nouvelle vague des coups d'État en Afrique

Discours, taxonomie, technologies

Sous la direction de
Louis-Marie Kakdeu et
Joseph Benjamin Chamtcheu Djomkam



collection coordonnée par
Andrei Lazar, Simona Jişa et Sergiu Mişcoiu

Regards croisés sur la nouvelle vague des coups d'État en Afrique

Discours, taxonomie, technologies

**Sous la direction de
Louis-Marie Kakdeu et
Joseph Benjamin Chamtcheu Djomkam**

**Préface par
Sergiu Mișcoiu**

**Casa Cărții de Știință
Cluj-Napoca, 2024**

© Les auteurs, 2024.

Editură acreditată CNCS (C).

Descrierea CIP a Bibliotecii Naționale a României

KAKDEU, LOUIS-MARIE

Regards croisés sur la nouvelle vague des coups d'État en Afrique : discours, taxonomie, technologies / sous la direction de Louis-Marie Kakdeu et Joseph Benjamin Chamtcheu Djomkam ; préface par Sergiu Mișcoiu. - Cluj-Napoca : Casa cărții de știință, 2024

Conține bibliografie

ISBN 978-606-17-2415-4

I. Chamtcheu Djomkam, Joseph Benjamin

II. Mișcoiu, Sergiu (pref.)

323.27

94

Tehnoredactor: Alexandra Ionel

Grafician: Roxana Ardelean

Casa Cărții de Știință

400129 Cluj-Napoca; B-dul Eroilor, nr. 6-8

Tel./fax: 0264 431 920

www.casacartii.ro; e-mail: editura@casacartii.ro

Comité scientifique

Pr Sindjoun Luc (Université de Yaoundé 2),
Pr Boyomo Assala Laurent Charles (Université de Yaoundé 2),
Pr Sergiu Mişcoiu (Université Babes-Bolyai, Cluj-Napoca, Roumanie),
Pr Georgeta Cislaru (Université Paris Nanterre),
Pr Njoya Jean (Université de Yaoundé 2),
Pr Mouiche Ibrahim (Université de Yaoundé 2),
Pr Machikou Nadine (Université de Yaoundé 2),
Pr Nkot Pierre Fabien (Université de Yaoundé 2),
Pr Ntuda Ebode Joseph Vincent (Université de Yaoundé 2),
Pr Gabsa Nyongbet Wilfred (Université de Yaoundé 2),
Pr Hilaire Bohui (Université Félix Houphouet-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire),
Pr Hygin Kaikai (Université Abomey-Calavi, Bénin),
Pr Papa Sakho (UCAD, Dakar Sénégal),
Pr Issa Saibou (Université de Maroua),
Pr Onana Janvier (Université de Ngaoundéré),
Pr Kaptchouang Tchejip Célestin (Université de Yaoundé 2),
Pr Anatole Fogou (Université de Maroua),
Pr Raymond Mbassi Ateba (Université de Douala),
Pr Alphonse Tonye (Université de Yaoundé 1),
Pr Touo Herman (Université de Ngaoundéré),
Pr Owona Nguini Mathias Éric (Université de Yaoundé 2),
Pr Pokam Hilaire de Prince (Université de Dschang),
Pr Nsoh Christopher Ndikum (Université de Yaoundé 2),
Pr Mvelle Minfenda Guy Josée (Université de Dschang),
Pr Omballa Magelan (Université de Yaoundé 2),
Pr Nkene Blaise Jacques (Université de Yaoundé 2),
Pr Tchingankong Yanou Moïse (Université de Yaoundé 2),
Pr Moluh Yacouba (Université de Yaoundé 2),
Pr Amougou Mbarga Alphonse Bernard (Université de Douala),
Pr Akono Evang Serge Paulin (Université d'Ebolowa),
Pr Ateba Bertrand (Université de Douala),
Pr Medou Ngoa Fred Jeremie (Université de Douala),
Pr Takamte Pierre Marie (Université de Yaoundé 2),
Pr Tousse Josiane (Université de Yaoundé 2),

Comité scientifique

Pr Mfonka Abdoulaye (Université d'Eboulawa),
Pr Ewodo Mbele Marc Luciani (Université d'Eboulawa),
Pr Ebele Onana Désiré (Université de d'Eboulawa),
Pr Efouba Ngah Sosthène (Université de Yaoundé 2).

Table des matières

Préface

Sergiu Mişcoiu..... 9

Introduction. Quel regard sur la nouvelle vague des coups d'État en Afrique
noire francophone ?

Joseph Benjamin Chamtcheu Djomkam et Louis-Marie Kakdeu..... 11

PREMIÈRE PARTIE

**La taxonomie de la nouvelle vague des coups d'État en Afrique noire
francophone** 25

Requalifier le concept « coup d'État » en Afrique noire francophone

Joseph Benjamin Chamtcheu Djomkam 27

Épistémologie des coups d'État en Afrique noire francophone : une archéologie
des savoirs multiscalaires, dynamiques, factoriels et institutionnels

Archange Bissue Bi-Nze 59

Sociologie du corps militaire en Afrique : de la soumission politique
au coup d'État

Steeve Nzegho Dieko..... 81

Les coups d'État en Afrique francophone entre légitimité et légalité

Birama Diop 105

Analyse des dynamiques souverainistes dans la dernière vague
des coups d'État militaires au Mali, au Burkina Faso et au Niger

Kossi Emmanuel Dolou..... 119

La résurgence des coups d'État en Afrique noire francophone :
une faillite des États ?

Bienvenue Merci Moudjouri 131

Table des matières

Coups d'État militaires et lutte contre le terrorisme au Mali et au Burkina Faso
Lionel Messia Ngong149

DEUXIÈME PARTIE

**Les technologies de la nouvelle vague des coups d'État
en Afrique noire francophone**171

L'émergence de nouveaux rituels de communication chez les putschistes
en Afrique noire francophone
Louis-Marie Kakdeu173

Regard ricœurrien sur la communication, le discours révolutionnaire et
le développement noético-éthique : quelle perspective pour la politique africaine ?
William Deuga Tcheugoue.....191

La vague actuelle des coups d'État en Afrique de l'Ouest : une philosophie
de la libération ?
Armel Fofou Tchio.....211

Armée et populisme : l'émergence d'un nouvel ordre discursif
chez les putschistes en Afrique de l'Ouest
Louis-Marie Kakdeu231

Disparité de la lutte contre les coups d'État en Afrique noire francophone
Joseph Benjamin Chamtcheu Djomkam.....253

En guise d'épilogue : regard sur la qualité de la démocratie
en Afrique noire francophone
Louis-Marie Kakdeu279

Épistemologie des coups d'État en Afrique noire francophone : une archéologie des savoirs multiscalaires, dynamiques, factoriels et institutionnels

Archange Bissue Bi-Nze

Résumé : *En Afrique noire francophone, la profusion des changements anticonstitutionnels bien que remarquables par les analystes, soulèvent de nombreuses questions : pourquoi leur récurrence temporelle, particulièrement en Afrique Centrale et en Afrique de l'Ouest ? Que révèlent les putschs sur les mécanismes institutionnels des organisations africaines ? En quoi l'argumentaire des putschistes renseigne-t-il sur l'opérationnalisation d'une nouvelle gouvernamentalité et la psychologie des élites militaires accédant au pouvoir ? Au-delà des justificatifs des coups d'État, les fragilités institutionnelles nationales, les actions processuelles de pressions et de dépressions des organisations africaines sont connues des putschistes qui s'en accommodent. De fait, il se dégage non seulement, une culture de coup d'État dans certains pays, mais aussi, on fait du putsch non plus un phénomène politique singulier, mais un état pathologique, qui a long terme, engendre un phénomène pathogène.*

Mots-clés : *Afrique noire francophone, coups d'État, putschistes, organisations africaines, approche éclectique.*

Abstract: *In French-speaking black Africa, the profusion of unconstitutional changes, although remarkable by analysts, raise many questions: why do we observe their temporal recurrence, particularly in Central Africa and West Africa? What do the putsches reveal about the institutional mechanisms of African organizations? How does the argument of the putschists provide information on the operationalization of a new governmentality and the psychology of the military elites accessing power? Beyond the justifications for coups d'état, the national institutional fragilities, the procedural actions of pressure and depression of African organizations are known to the putschists who put up with them. In fact, not only is there a culture of coup d'état in certain countries, but also, the putsch is no longer a singular*

political phenomenon, but a pathological state, which in the long term, generates a pathogenic phenomenon.

Keywords: *French-speaking black Africa, coups d'état, putschists, African organizations, eclectic approach.*

Introduction

Le continent africain est en proie à une profusion de menaces sécuritaires¹, notamment la criminalité organisée. Ces menaces qui semblent être insolubles, au regard de l'environnement insécurisé et déstabilisant qu'elles provoquent dans maints États (ex : Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Centrafrique, Somalie, Mali) et dans les espaces communautaires (ex : CEEAC, CEDEAO, CIRGL, CEN-SAD, SADC, CEMAC)², sont aggravées par un autre type de menaces silencieuses, insoupçonnées par une majorité de la population, et le plus souvent, par les hauts cadres des institutions : ce sont les coups d'État. Ces derniers deviennent symptomatiques des configurations nouvelles observées dans les textes juridiques nationaux et au sein des appareils administratifs et institutionnels de plusieurs États d'Afrique noire francophone. Les putschs suscitent l'intérêt par leur effet disruptif, leur récurrence temporelle et l'émergence d'une gouvernementalité contextuelle qu'apportent leurs auteurs. Osons le dire, les coups d'État sont porteurs de divers aspects positifs pour les uns et négatifs pour les autres – c'est une lapalissade empirique. En fonction du choix opéré, pour ou contre, l'appréciation de l'acte de coup d'État n'est pas la même. Ceux qui perdent leurs privilèges diabolisent l'acte, tandis que les marginalisés l'acclament euphoriquement, en espérant un vent nouveau.

Face à cette situation, Erica De Bruin attire l'attention des dirigeants des États sur la manière de prévenir les coups d'État. Pour elle, la façon dont les dirigeants organisent leurs institutions coercitives a un effet profond sur la survivance de leurs régimes. Lorsque les dirigeants utilisent la garde présidentielle, la police militarisée et les milices pour contrebalancer l'armée régulière, les efforts visant à

¹ Lire : Hamidou Soumah, *Les nouvelles menaces sécuritaires et la ripostes des pays de la CEDEAO*, Guinée, L'Harmattan, 2020 ; Johnnie Carson, « Défis sécuritaires transnationaux en Afrique » in *Revue internationale et stratégique*, vol. 79, n° 3, 2010, pp. 20-29 ; Jakkie Cilliers, « L'Afrique et le terrorisme » in *Afrique contemporaine*, vol. 209, n° 1, 2004, pp. 81-100.

² Communauté Économiques des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

les chasser du pouvoir par des coups d'État ont moins de chance de réussir³. On peut aussi prévenir les coups d'État par l'éducation et la culture⁴, en créant des conditions favorables de gouvernance et en n'occasionnant pas que les récriminations populaires atteignent leur paroxysme. Car, lorsque les conditions sont réunies, le coup d'État est inévitable. Dans ce sens, Edward Luttwak a montré les conditions de possibilité d'un coup d'État. Il met en exergue les étapes nécessaires à sa planification et son inéluctable réussite, surtout lorsque la violence est réduite, voire sans effusion de sang⁵ – à titre d'illustration : la Thaïlande en 2014 ; le Zimbabwe en 2017 ; le Gabon en 2023.

Le coup d'État est un acte prudent⁶, dont la conception opérationnelle obéit à des techniques particulières⁷. Ces techniques s'appuient sur une construction stratégique et sont observables dans la plupart des coups d'État, de même qu'à la survenance de cet acte, le quadrillage sécuritaire qui est fait, repose sur un ciblage d'acteurs, d'institutions, de zones stratégiques, etc. Les coups d'État ne se ressemblent pas, mais ils partagent des éléments communs dans leur opérationnalisation⁸. À la question de savoir qui mène un coup d'État, il est une évidence que ce sont les forces de défense et de sécurité (FDS)⁹ – à quelques exceptions où les groupes armés ont pris le pouvoir (ex : RCA en 2013) ; même là, plusieurs de leurs membres sont d'anciens éléments des FDS. En Afrique noire francophone, que ce soit les coups d'État qui se sont produits pendant la bipolarisation, ceux après la Guerre froide ou les plus récents (depuis 2020), il existe des traits transversaux qui les rapprochent¹⁰.

³ Erica De Bruin, *How to Prevent Coups d'État*, Ithaca, Cornell University Press, 2020.

⁴ Daniel Kuwali, « Cela devrait devenir une façon de vivre » in *Prévenir les coups d'État. Les forces armées essaient d'inverser une tendance troublante*, Africa Defense Forum, vol. 16, 1^{er} trimestre 2022, p. 14.

⁵ Edward Luttwak, *Coup d'État. A Practical Handbook*, Cambridge/London, Harvard University Press, 2016 (1968), 284 p.

⁶ Jean-Pierre Cavaillé, « Naudé, la prudence extraordinaire du coup d'État » in *Les Dossiers du Grihl*, Hors-série, n°5, 2022, pp. 1-16.

⁷ Curzio Malaparte, *Technique du coup d'État*, Paris, Grasset & Fasquelle, 2022 (1931).

⁸ « La saisie de l'appareil politique de commande et d'administration commence souvent par une action visant les plus hauts responsables de l'ancien gouvernement, précédant la prise des bâtiments et bureaux officiels, du siège de l'armée et de la police, ainsi que des centres de contrôle des communications et transports. ». Cf. Sharp Gene et Bruce Jenkins, *L'anti-coup d'État*, Paris, L'Harmattan, 2009 (2003), p. 20.

⁹ « Les coups d'État sont en général menés par des éléments majeurs des forces armées, agissant seuls ou alliés avec des cliques politiques, des services de renseignements (intérieurs ou étrangers), ou des forces de police. ». Cf. *idem*.

¹⁰ Lire : Essodina Bamaze N'Gani, « Contribution pour une appréhension des coups d'État militaires de la troisième vague en Afrique » in *Revue Internationale du Chercheur*, vol. 5, n° 1, 2024, pp. 987-1025 ; *Agora Afrique – Revue congolaise de sciences politiques, Les « coups d'État » en Afrique de 1960 à 2021. Typologies, causes, conséquences et pistes de sortie durable*, Paris, L'Harmattan, 2023 ; Jean-Pierre

Citons quelques-uns : la déclaration, l'argumentaire de légitimation fondée majoritairement sur les lamentations populaires, la suspension de la Constitution, la dissolution des institutions, l'arrestation de certaines hautes personnalités, la mise en place d'un couvre-feu, la fermeture momentanée des frontières, l'assurance de la bonne foi des nouveaux acteurs (les putschistes) à la communauté internationale et aux populations, certaines mesures populistes, etc.

De ce fait, faire une archéologie des savoirs au sens foucauldien¹¹ sur les coups d'État en Afrique noire francophone, c'est se situer dans une perspective holistique dans leur questionnement. De même, c'est contribuer à une connaissance de la permanence de ces actes. Un pays qui a connu au moins trois coups d'État est susceptible d'en connaître d'autres, sinon des mutineries et des tentatives de coups d'État. Dans cette logique, la temporalité moyenne est de 10-15 ans. Dans la majorité des États où les coups d'État se sont produits deux ou trois fois, on a observé ce phénomène-nous y reviendrons plus loin. Il se dégage une impression que certains États ont une « culture de coup d'État » et d'autres pas.

Cette assertion nous conduit aux interrogations suivantes : pourquoi les coups d'État ? Où les identifie-t-on en Afrique noire francophone ? Quelle est l'action de la communauté internationale lorsqu'ils surviennent ? Comment analyser le comportement des putschistes après leur acte ? En quoi les coups d'État renseignent-ils sur la psychologie des élites militaires et sur l'inefficacité des organisations africaines (régionales et sous-régionales) concernant les alternances par la force, les changements anticonstitutionnels au sommet de leurs États membres ? Nous partons du postulat que les coups d'État sont des phénomènes politiques provoquant une anormalité momentanée ; s'ils se répètent, ils créent un état pathologique et peuvent devenir des phénomènes pathogènes¹² créant un danger permanent.

De ce qui précède, la réflexion que nous proposons est jalonnée sur trois paramètres méthodologiques. D'abord, elle s'appuie sur la littérature spécialisée. Ensuite, elle repose sur l'analyse de contenu¹³ et l'analyse diachronique¹⁴. Enfin,

Pabanel, *Les coups d'État militaires en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 2000 ; Benchenane Mustapha, *Les coups d'État en Afrique*, Paris, Publisud, 1983.

¹¹ Michel Foucault, *Archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969.

¹² Lire : Georges Canguilhem, *Le normal et le pathologique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2013 ; Albert Ogien, *Sociologie de la déviance*, Paris, Presses Universitaires de France, 2012, pp. 29-38 ; Albert Bayet, « Sur la distinction du normal et du pathologique en sociologie » in *Revue Philosophique de la France et de l'Étranger*, vol. 63, 1907, pp. 67-80.

¹³ Laurence Bardin, *L'analyse de contenu*, Paris, Presses Universitaires de France, 2013, 296 p.

¹⁴ Sascha Diwersy et al., « Ressources et méthodes pour l'analyse diachronique » in *Langages*, vol. 206, n° 2, 2017, pp. 21-44.

elle convoque le prisme de l'éclectisme en Relations internationales. Il se définit comme : « toute approche qui cherche à extraire, traduire et intégrer sélectivement des éléments analytiques-concepts, logiques, mécanismes, et interprétations-tirés de théories ou récits développés à partir de paradigmes séparés mais qui touchent des aspects apparentés de problèmes substantiels qui ont à la fois une signification savante et pratique »¹⁵. L'examen qui suit, s'articule autour de quatre points fondamentaux : la géo-spatialité temporelle (1) et les raisons justificatives des coups d'État en Afrique noire francophone (2), la réponse des organisations africaines (3) et les positions (et mieux, le comportement) des putschistes face aux réponses de ces organisations (4). Un tel projet aux entrées multiples, requiert une sélection d'éléments illustratifs.

1. La géo-spatialité temporelle des coups d'État en Afrique noire francophone

Par Afrique noire francophone, nous désignons les États africains subsahariens d'expression française ou dans lesquels, une des langues nationales est le français. La cartographie que nous proposons, est un repérage spatial, dans les grands ensembles, des États ayant connu au moins un putsch. Nous délimitons l'échelle d'observation à l'Afrique Centrale (1.1), à l'Afrique des Grands Lacs (1.2) et à l'Afrique de l'Ouest (1.3).

1.1. L'Afrique Centrale

Par Afrique Centrale, nous faisons référence exclusivement aux États de la CEMAC, principalement, les États francophones, qui ont enregistré un putsch, à savoir : le Gabon, la République Centrafricaine (RCA), la République du Congo et le Tchad. Le tableau ci-dessous en fait l'économie.

États	Coups d'État	Chef de file	Une des causes majeures	Président déchu
République du Congo	4 septembre 1968	Marien Ngouabi	Protestation contre les changements effectués au sein de l'armée.	Alphonse Massamba-Debat

¹⁵ Rudra Sil et Peter J. Katzenstein, *Beyond Paradigms. Analytic Eclecticism in the Study of World Politics*, New York, Palgrave Macmillan, 2010, p. 10.

Gabon	17-18 février 1964	Valère Essone Jacques Mombo	Dissolution de l'Assemblée nationale par le Président Léon Mba.	Léon Mba
	30 août 2023	Brice Clotaire Oligui Nguema	L'insincérité des résultats du scrutin électoral, la « gouvernance irresponsable et imprévisible » (selon les putschistes).	Ali Bongo Ondimba
Tchad	13-15 avril 1975	Noël Milarew Odingar	Arrestation arbitraire et abusive des membres des FDS.	François Tombalbaye
	7 juin 1982	Hissène Habré	Luttes fratricides d'anciens chefs rebelles.	Goukouni Oueddei
	1 décembre 1990	Idriss Deby Itno	La rébellion du Front pour l'alternance et la concorde au Tchad.	Hissène Habré
	2021	Mahamat Deby		« Idriss Deby Itno »
RCA	31 décembre 1965	Jean-Bedel Bokassa	Les problèmes de gouvernance comme l'on montré les rapports des dialogues nationaux de 1998, 2003 et 2015.	David Dacko
	1979	David Dacko		Jean-Bedel Bokassa
	1981	André Kolingba		David Dacko
	2003	François Bozizé Yagouvonda		Ange-Félix Patassé
	2013	Michel Djotodia		François Bozizé

À la lecture de ce tableau, nous constatons que deux pays enregistrent le plus de putschs dans un intervalle moyens de 10 à 15 ans : le Tchad (1975, 1982, 1990) et la Centrafrique (1965, 1979, 1981 ; 2003 et 2013). Signalons que dans ces États, malgré des périodes dites « creuses » (1990-2021, au Tchad ; 1981-2003, en RCA), sans putschs, il eut des mutineries et des tentatives de coup d'État. À côté de l'Afrique Centrale, nous observons aussi le phénomène des coups d'État en Afrique des Grands Lacs.

1.2. L'Afrique des Grands Lacs

Dans les pays identifiés au sein de cet espace géographique, la République Démocratique du Congo et le Burundi comptent plus de putschs, soit deux pour le premier et cinq pour le second, comme le montre le tableau ci-après. Si, la temporalité de récurrence des putschs est respectée au Burundi et pas en RDC (encore moins au Rwanda), ces pays ne furent pas pour autant stables-le génocide rwandais, les deux guerres du Congo, l'action des groupes armés dans ces trois pays, etc., traduisent la fragilité qui caractérise ces États. Une observation non-négligeable. Depuis le début du XXI^e siècle, on n'enregistre pas de putsch dans ces États – néanmoins, une tentative de coup d'État eut lieu de 19 mai 2024, en RDC.

États	Coups d'État	Chef de file	Une des causes majeures	Président déchu
Rwanda	5 juillet 1973	Juvénal Habyarimana	Les tensions au sein de la classe politique Hutus et persécution par l'armée des Tutsis.	Grégoire Kayibanda
République Démocratique du Congo (ex Zaïre)	24 novembre 1965	Mobutu Sese Seko Kuku Ngbendu wa Za Banga	Crise au sein du pouvoir exécutif.	Joseph-Désiré Mobutu
	17 mai 1997	Laurent-Désiré Kabila	Non-respect des accords avec ceux qui l'ont aidé à prendre le pouvoir.	Joseph Mobutu Sese Seko
Burundi	8 juillet 1966	Charles Ndizeye (Prince) devenu Ntare V	Les tensions ethniques	Mwambutsa (Roi)
	28 novembre 1966	Michel Micombero	Les problèmes de gouvernances et le climat délétère entre Hutus et Tutsis.	Ntare V
	1976	Jean-Baptiste Bagaza		Michel Micombero
	1987	Pierre Buyoya		Jean-Baptiste Bagaza
	1996	Pierre Buyoya		

L'Afrique de l'Ouest n'est pas exclue du phénomène politique de coup d'État. Elle est la région où l'on observe un nombre élevé de putschs par pays – minimum trois.

1.3. L'Afrique de l'Ouest

Selon le critère retenu (la langue française), nous avons identifié quatre pays en Afrique de l'Ouest dans lesquels les putschs se sont déjà produits : Mali, Burkina Faso, Niger, Guinée-Conakry :

États	Coups d'État	Chef de file	Une des causes majeures	Président déchu
Guinée-Conakry	3 avril 1984	Lansana Conté	L'armée en grève	Louis Lansana Béavogui
	22 décembre 2008	Moussa Dadis Camara	Décès de Lansana Conté.	« Aboubacar Somparé »
	5 septembre 2021	Mamadi Doumbouya	La situation socioéconomique.	Alpha Condé.
Niger	15 avril 1974	Seyni Kountché	Les tensions socio-politiques.	Hamani Diori
	27 janvier 1996	Ibrahim Bare Mainassara	Les impacts du conflit politique.	Mahamane Ousmane
	9 avril 1999	Daouda Malam Wanke	Les résultats des élections.	Bare Mainassara
	1 ^{er} février 2010	Salou Djibo	Crise institutionnelle.	Mamadou Tandja
	26 juillet 2023	Abdourahamane Tchiani	Manifestation de la garde présidentielle.	Mohamed Bazoum
Mali	19 novembre 1968	Moussa Traoré	Suspension de la Constitution.	Modibo Keïta
	25 mars 1991	Amadou Toumani Touré	La gouvernance au sommet de l'État.	Moussa Traoré
	21 mars-8 avril 2012	Amadou Haya Sanogo	Le mécontentement des militaires.	Amadou T. Touré
	18 août 2020	Assimi Goïta	Les tensions entre le Président de la République et l'armée.	Ibrahim Boubacar Keïta
	24 mai 2021	Assimi Goïta	La formation du gouvernement	Bah N'Daw

Burkina Faso (ex Haute-Volta)	3 janvier 1966	Sangoulé Lamizana	Les troubles populaires importants.	Maurice Yaméogo
	25 novembre 1980	Saye Zerbo	Crise sociale	S. Lamizana
	7 novembre 1982	Jean-Baptiste Oudraogo	Contestation du pouvoir exécutif	Saye Zerbo
	4 août 1983	Thomas Sankara		
	15 octobre 1987	Blaise Compaoré	Assassinat de Thomas Sankara	Thomas Sankara
	31 octobre 2014	Yacouba Isaac Zida	Protestation sociale	Blaise Compaoré
	24 janvier 2022	Paul-Henri Sandaogo	Crise politique et mécontentements dans l'armée.	Roch Marc C. Kaboré
	30 septembre 2022	Ibrahim Traoré		P-H Sandaogo

À la lecture du tableau, la temporalité moyenne (10-15 ans) des coups d'État est majoritairement observable dans tous les pays : Guinée-Conakry (2008-2021) ; Niger (1996-1999-2010-2023) ; Mali (2012-2020-2021) ; Burkina Faso (1980-1982-1983-1987, 2014-2022). De ce fait, nous pouvons affirmer que dans les dix ou quinze prochaines années, il pourrait encore y avoir un putsch au sein de trois de ces États (Burkina Faso, Mali, Niger). Cette donnée probabiliste s'enracine dans l'histoire sociopolitique de ces États et les menaces sécuritaires auxquelles ils luttent continuellement, notamment le terrorisme.

En bref, les coups d'État en Afrique noire francophone sont perpétrés par les militaires, soit des forces spéciales qui sont souvent bien entraînées ; soit de la garde présidentielle, qui bénéficie d'un meilleur équipement et une logistique de pointe que les autres forces. En examinant les tableaux et connaissant l'histoire de ces putschs, on constate que dans certains pays, il existe une sorte de culture de coup d'État, qui puise ses fondements dans l'histoire mouvementée de plusieurs de ces États et l'aversion de leurs élites militaires au changement anticonstitutionnel. Une autre observation qu'il ne faudrait pas prendre à la légère, relève du fait que les coups d'État sont orchestrés par les militaires ayant une proximité avec le président de la République. Dans la majorité des putschs, plusieurs raisons sont évoquées.

2. Les justifications des coups d'État en Afrique noire francophone

Si la littérature et les déclarations de coups d'État, relèvent une gamme de raisons hétérogènes¹⁶, nous pouvons circonscrire leurs justifications autour de trois aspects : la mauvaise gouvernance (1.1), la fragilité démocratique (1.2) et la raison d'État (1.3).

2.1. La mauvaise gouvernance

L'État en Afrique est perçu comme un État importé et un État patrimonial (et néo-patrimonial), où la « politique du ventre »¹⁷, la « kleptocratie », voire la criminalisation des ressources, sont des marqueurs de la gouvernance¹⁸ et de la longévité de certains régimes. Ainsi, l'objectif poursuivi par la bonne gouvernance (mettre fin à l'extrême pauvreté et promouvoir une prospérité partagée) recommandée par les institutions de Breton Wood¹⁹ est antinomique des logiques de gouvernance précitées et pratiquées. Dans plusieurs États africains, la bonne gouvernance désignerait cette « pierre philosophale miraculeusement plastique sur laquelle peuvent se plaquer les idéaux les plus contradictoires »²⁰. Entre ce que font les dirigeants et ce que renferme le concept de bonne gouver-

¹⁶ Sur cette question, lire entre autres : Adeoye O. Akinola et Ratidzo Makombe, « Rethinking the Resurgence of Military Coups in Africa » in *Journal of Asian and African Studies*, 2024, pp. 1-17 ; Daniel Pryce et Victoria Time, « The role of coups d'État in Africa : Why coups occur and their effects on the populace » in *International Social Science Journal*, vol. 76, n° 1, 2023, pp. 1-16 ; Taku Yukawa, Kaori Kushima et Kaoru Hidaka, « Coups, Justification, and Democracy », *OSIPP Discussion Paper : DP-2019-E-003*, mars 2019, pp. 1-17 ; Taeko Hiroi et Sawa Omori, « Causes and Triggers of coups d'État : An Event History Analysis » in *Politics & Policy*, vol. 41, n° 1, 2013, pp. 39-64 ; Rosemary H. T. O'Kane, « A probabilistic : Approach to the causes of coups d'État » in *British Journal of Political Science*, vol. 11, n° 3, 1981, pp. 287-308.

¹⁷ Jean-François Bayart, *L'État en Afrique : La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989.

¹⁸ Bertrand Badie, *L'État importé*, Paris, Fayard, 1992 ; Jean-François Médard, « L'État patrimonialisé » in *Politique africaine*, n° 39, 1990, pp. 25-36 ; Jean-François Bayart, *La greffe de l'État*, Paris, Karthala, 1996 ; Jean-François Bayart, Stephen Ellis et Béatrice Hibou, *La criminalisation de l'État*, Bruxelles, Complexe, 1997 ; Mamadou Gazibo et Daniel C. Bach, *L'État néopatrimonial. Genèse et trajectoires contemporaines*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2011.

¹⁹ Gaoussou Diarra et Patrick Plane, « La Banque mondiale et la genèse de la notion de bonne gouvernance » in *Mondes en développement*, vol. 158, n° 2, 2012, pp. 51-70.

²⁰ John Pitseys, « Le concept de gouvernance » in *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, vol. 65, n° 2, 2010, p. 207.

nance, il y a un contraste. Ce dernier est au cœur de la mauvaise gouvernance²¹, qui est l'un des facteurs des coups d'État. Au Gabon, les militaires ont justifié le putsch par le fait que l'ancien régime d'Ali Bongo Ondimba a fait montre d'une « gouvernance irresponsable et imprévisible ». Au Mali, au Burkina Faso et en Guinée Conakry, la négligence de la gouvernance sécuritaire fut un point dominant dans les raisons des putschs qui se sont déroulés entre 2020 et 2022. La mauvaise gouvernance qui regroupe une diversité d'éléments, est régulièrement mise en avant dans l'argumentaire de légitimation des coups d'État. C'est pourquoi, à la suite de leur acte, en utilisant divers vocables, les putschistes annoncent qu'ils vont œuvrer pour la bonne gouvernance. Un autre aspect pour faire admettre les putschs, c'est la fragilité démocratique.

2.2. La fragilité démocratique

Les faiblesses de la démocratie en Afrique sont plurielles et elles expliqueraient les coups d'État contemporains²². Le processus de démocratisation n'a pas enrayé la personnalisation du pouvoir et une fine dose de dictature, couvert par la mise en place des principes démocratiques et le respect à géométrie variable de ces derniers et des institutions. En Afrique noire francophone, il y a une pluralité de démocraties²³, progressivement, une navigation insidieuse entre autoritarisme et démocratie, démontrant un échec de la greffe de la démocratie importée dans plusieurs États²⁴. Le traitement réservé aux leaders syndicaux, à l'opposition, aux journalistes, la compression des libertés, l'adoption des textes favorables au régime en place par des stratégies et stratagèmes antidémocratiques, la soumission des institutions à la volonté du président de la République en toute circonstance, la non-effectivité de l'État de droit, etc., sont autant de maux faisant une entorse au fonctionnement de l'État démocratique. La pression sociale et populaire dans la dénonciation de ces éléments, permet aux militaires de s'en servir pour expliquer leur acte. Dans ce sens, plusieurs auteurs voient dans le coup d'État, un moyen conduisant

²¹ Fonteh Akum et Paul-Simon Handy, « Coups d'État : causes ou symptômes de la mauvaise gouvernance ? », *Institut d'études de sécurité* [en ligne], publié le 8 septembre 2020, Coups d'État : causes ou symptômes de la mauvaise gouvernance ? | ISS Africa, consulté le 16 mars 2022 ; Pierre Jacquemot, *Économie politique de l'Afrique contemporaine : concepts, analyses, politiques*, Paris, Armand Colin, 2013 (lire le chapitre 3).

²² Marc-André Boisvert, « Afrique : des fragilités démocratiques au retour des coups d'État » in *Diplomatie*, n° 116, juillet-août 2022, pp. 34-37.

²³ La démocratie est un régime politique combinant les aspects de la démocratie et ceux de la dictature.

²⁴ Pierre Jacquemot, « En Afrique, des coups d'État, signes de l'épuisement prématuré de la démocratie importée » in *Policy Paper*, Policy Center for the New South, octobre 2023, pp. 1-19.

à replacer le pays sur la voie de la démocratie. Mieux, les putschs pourraient être démocratiques dans la mesure où les causes ou les raisons de leur survenance viennent stopper un pouvoir anti-démocratique²⁵. Dans les pays présentés plus haut, les institutions sont fragiles et parce qu'elles seraient des « chambres d'enregistrement de la volonté du régime en place », il n'y a aucune possibilité d'application des principes démocratiques qui désavantageraient le « prince », Président. Dans ce sens, le coup d'État s'avérerait salvateur, car il vient délivrer la captation du pouvoir par un petit groupe. Soulignons que les militaires fomentent aussi des putschs au nom de la raison d'État.

2.3. La raison d'État

Le coup d'État est une manifestation de la raison d'État²⁶. Il « appartient à la catégorie de l'exercice de l'État, de l'art de gouverner pour le bien public »²⁷. On justifie le putsch par la notion de nécessité. « Lorsqu'on pose la question de la nécessité, on est d'entrée de jeu dans la théorie de l'exception. La nécessité fonde l'exigence de la dérogation. La nécessité va faire en sorte que le cas singulier soit soustrait à la règle et à l'observation de la règle ». L'état de nécessité est déclaré par l'autorité de décision. Autrement dit, le décideur de l'État d'exception, est le même qui décide de la nécessité. Donc, « c'est la décision qui permet la reconnaissance de la nécessité »²⁸. Devant la mise en danger de l'État, de sa stabilité et de sa « viabilité », au nom de la raison d'État, dans l'intérêt supérieur de la nation, on peut perpétrer un putsch. Le salut de l'État est supérieur à tout régime politique. D'où le coup d'État est nécessaire face à une menace imminente contre l'État. C'est l'une de ces raisons particulières : « sans le coup d'État, l'État n'aurait pas survécu au péril qui le menaçait »²⁹. Les putschistes évoquent souvent ce fait, soit lors de leur déclaration de coup d'État, soit lors de leurs échanges avec les forces vives de la nation

²⁵ Huseyin Zengin, « Why do some coups lead to democratization? » in *Democratization*, vol. 29, n° 5, 2022, pp. 798-813; Jonathan M. Powell, « An assessment of the theory of the “democratic” coup : democratic trajectories in Africa, 1952-2012 » in *African Security Review*, vol. 23, n° 3, 2014, pp. 213-224; Siaka Coulibaly, *Coups d'État : légitimation et démocraties en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2013.

²⁶ Domenico Taranto, « Le discours de la raison d'État » in Alain Caillé (dir.), *Histoire raisonnée de la philosophie morale et politique*, Paris, La Découverte, 2001, pp. 255-264 ; Jean Ziegler, *Vive le pouvoir ! Ou les délices de la raison d'État*, Paris, Seuil, 1985, p. 15.

²⁷ François Saint-Bonnet, « Chapitre VIII – Technique juridique du coup d'État » in Frédéric Bluche (dir.), *Le Prince, le peuple et le droit. Autour des plébisces de 1851 et 1852*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000, pp. 123-160.

²⁸ Roberto Nigro, « Quelques considérations sur la fonction et la théorie du coup d'État » in *Rue Descartes*, vol. 77, n° 1, p. 70.

²⁹ François Saint-Bonnet, « Chapitre VIII – Technique juridique du coup d'État », *op. cit.*, p. 125.

autour d'entretiens multiples. Par exemple, lors du dernier putsch au Gabon, les militaires ont affirmé qu'un petit groupe de personnes autour du Président Ali Bongo Ondimba prenaient les décisions à sa place à travers certains actes, le cas de la falsification de sa signature ; en RCA, le coup d'État de 1979, mis un terme à l'empire centrafricain de Bokassa Ier pour un retour à la forme républicaine. La raison d'État les amène à préparer leur action en toute discrétion pour ne pas qu'elle échoue et qu'elle ne permette pas de « sauver l'État contre ses ennemis intérieurs » et de « délivrer les populations contre leur bourreau ». Toutefois, le coup d'État est mal perçu par la communauté internationale, notamment les organisations africaines qui s'y opposent dans leurs réponses.

3. Les réponses des organisations africaines

Les organisations africaines s'appuient fondamentalement, sinon majoritairement, sur leurs instruments juridiques pour apprécier les coups d'État. Généralement, elles réagissent par un discours de condamnation (3.1), par des sanctions (3.2) et par des recommandations à un retour à l'ordre constitutionnel (3.3).

3.1. Les condamnations

Lorsqu'un coup d'État se produit, la condamnation est la première réponse de la communauté internationale³⁰. Elle consiste à s'indigner officiellement de la violation de la Constitution et du non-respect des textes communautaires pour les organisations sous-régionales (ex : CEEAC et CEDEAO) et des textes de l'Union africaine (UA). À ce propos, l'article 3, alinéa 10 de la *Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance*, adoptée en 2007, condamne les changements anticonstitutionnels. La raison est simple, ces changements anticonstitutionnels de gouvernement dans tous les États membres, sont une menace grave à la stabilité, à la paix, à la sécurité et au développement (art. 2, 4 de ladite Charte). La condamnation des organisations africaines a quatre fonctions principales : montrer

³⁰ Cf. *Le Monde* et *AFP*, « L'Union africaine condamne les coups d'État, mais évite le débat sur Israël, lors de son sommet annuel », *Le Monde Afrique/Union africaine* [en ligne], publié le 6 février 2022, L'Union africaine condamne les coups d'Etat, mais évite le débat sur Israël, lors de son sommet annuel (lemonde.fr), consulté le 12 septembre 2022 ; *RFI*, « Coup d'État au Gabon : des condamnations internationales, peu de réactions africaines », *Afrique* [en ligne], publié le 30 août 2023, Coup d'État au Gabon: des condamnations internationales, peu de réactions africaines (rfi.fr), consulté le 20 septembre 2023 ; Modeste Dossou, « Gabon : la Commission de la CEEAC condamne fermement le coup d'État » in *Actu Cameroun* [en ligne], publié le 31 août 2023, Gabon: la Commission de la CEEAC condamne fermement le coup d'Etat (actu cameroun.com), consulté le 12 septembre 2023.

aux putschistes que leur acte ne saurait avoir une quelconque forme de soutien de la part de l'Organisation qui condamne; avertir les militaires qu'une telle action ouvre à de lourdes conséquences sur le pays qui vient de subir le putsch; laisser du temps à l'Organisation condamnatrice d'évaluer la situation afin de se prononcer plus fermement ; démontrer que la paix et la sécurité dans les États membres et au sein de l'espace géographique de l'Organisation condamnatrice demeurent des préoccupations majeures. La condamnation devient prévisible, d'autant plus que la rhétorique est la même : « l'Organisation (ONU, UA, CEEAC) condamne fermement »³¹. Après les condamnations viennent les sanctions.

3.2. Les sanctions

Les sanctions sont régulièrement prononcées à l'avènement d'un coup d'État. Pourquoi les sanctions et en quoi consistent-elles ? Les sanctions sont une forme de punition, un blâme, une manière de renforcer la désapprobation résultante de la condamnation. Elles ont pour but d'écarter momentanément du groupe des États de telle Organisation, le pays dans lequel s'est produit un putsch. Elle se traduit par la suspension de cet État. Cela peut être au niveau sous-régional ou au niveau continental : le 4 septembre 2023, la CEEAC suspendit le Gabon – l'Union africaine l'a fait quelques jours avant, le 31 août 2023 ; le 1 juin 2021, l'UA suspendait le Mali – la CEDEAO en fit autant le 9 juin 2022 ; le Niger a été suspendu de la CEDEAO le 30 juillet 2023 – et de l'UA, le 22 août 2023. Ces exemples de suspension suite aux putschs perpétrés dans ces pays, présentent une punition à différentes échelles. Si la suspension contient des mesures restrictives tendant à l'isolement, elle fait partie des moyens de pression pour que les putschistes lâchent prise, qu'ils fassent des concessions et acceptent les compromis. C'est pourquoi, sur la voie coercitive des sanctions, le maintien de la suspension et/ou son renouvellement, permet d'envoyer un message aux militaires au pouvoir. Ce message concerne une clarification de leur agenda pour un retour à l'ordre constitutionnel.

3.3. Les recommandations

Soit distinctement, soit contenues dans les déclarations de condamnations et de sanctions, les recommandations sont des pistes de propositions, des suggestions émises par une organisation intergouvernementale en vue de ramener le pays sur la voie démocratique, en ayant une fixation sur la fin de la période d'exception a-constitutionnel et la temporalité programmatique du rétablissement de l'ordre

³¹ À titre d'illustration, voir : la *Résolution sur les coups d'État, les transitions militaires et les violations des droits de l'homme et des peuples qui en découlent au Burkina Faso, en Guinée, au Mali et au Soudan-CADHP/Rés.548 (LXXIII) 2022*, du 12 décembre 2022.

constitutionnel. Les recommandations poursuivent une finalité : accompagner l'État anti-démocratique provisoire (au regard de la Constitution) à redevenir un État démocratique où l'accès au sommet du pouvoir exécutif passe par l'organisation des élections présidentielles et la victoire d'un seul candidat à la fin du processus. D'où les fonctions des recommandations sont multiples : demeurer ouvert à un dialogue de décompression de la situation ; orienter les putschistes, bien que ne sachant pas véritablement leurs réelles intentions ; attirer l'attention tout en ne paraissant pas s'immiscer dans les affaires internes de l'État sous contrôle des putschistes. Toutefois, les militaires au pouvoir demeurent flegmatiques face aux réponses des organisations africaines, d'autant plus qu'ils savent que certains États privilégient les relations diplomatiques. Par ce biais, ils finissent par reconnaître insidieusement le coup d'État³² en poursuivant la coopération.

4. Les putschistes face aux réponses des organisations africaines

En convoquant la psychologie politique des élites militaires, il s'agit de comprendre ici, le comportement des putschistes. Nous montrerons que ces derniers connaissent les réactions (4.1) des organisations africaines. D'où ils marginalisent les moyens de pression (4.2), s'activent à rechercher des soutiens (4.3) et renforcent les relations bilatérales/multilatérales.

4.1. La connaissance des réactions des organisations africaines

Les coups d'État ne sont pas une particularité africaine. On les observe à travers le monde. Lorsqu'ils surviennent, peu importe l'espace géographique, la manière de réagir renferme les mêmes aspects : condamnations, sanctions, recommandations. Les militaires en ont connaissance. Ils savent que le pire qui puisse arriver, ce sont les sanctions, tandis que les recommandations laissent une porte entrouverte pour coopérer afin de sortir leur pays de cette crise momentanée dont ils sont les auteurs. Ici, les militaires se comportent comme les civils, qui utilisent quasiment les mêmes techniques lors du processus électoral pour se maintenir au pouvoir : ils n'ont pas peur des réactions des organisations africaines, voire de la communauté internationale ; ils savent que ceux-ci sont un feu de paille. Outre cette connaissance résultant de leur proximité avec les autorités civiles, les militaires l'enrichissent par leurs enseignements spécifiques. Du fait de leur formation, ils arrivent tant bien que mal, à tenir le cap, après avoir gagné le soutien des populations.

³² Romain Yakemtchouk, « Coups d'État militaires en Afrique dans leurs incidences internationales » in *Studia Diplomatica*, vol. 38, n° 1, 1985, pp. 80-88.

Devant les réactions internationales qui impactent l'État, les militaires continuent de tenir un discours populiste. Leur but est de maintenir l'empathie des populations à leur égard et de montrer aux organisations intergouvernementales : qu'ils ne craignent rien ; qu'ils ont la population avec eux ; que cette population est en accord avec la nouvelle orientation qu'ils veulent donner au pays ; et que les sanctions font plus de mal aux populations qu'aux militaires. La prévisibilité de l'évolution de la situation se situe dans ce cadre. Dans les faits, les militaires en ont une idée précise avant le coup d'État. Connaissant les textes des organisations africaines, ils sont conscients que les moyens de pression ne sont pas à négliger, mais se fragilisent au fil du temps.

4.2. La marginalisation des moyens de pression

Les moyens de pression sont multiples. Mais, ceux qui sont mis en avant, ce sont les sanctions politiques ou économiques. Dans la punition des putschistes par l'entremise de la suspension de tel État à une Organisation, l'efficacité des sanctions est remise en cause³³ – cela est aussi vrai lorsque les grandes puissances violent le droit international, le cas de l'inefficacité des sanctions contre la Russie. Tous les pays où il y a eu des putschs ont vu leurs sanctions allégées progressivement par certaines organisations africaines – ex : le 10 mars 2024, la CEEAC a levé ses sanctions sur le Gabon, qui par la suite, a réintégré l'Organisation ; le 25 février 2024, la CEDEAO a levé les sanctions les plus lourdes contre le Niger. C'est l'une des manœuvres fragiles des organisations africaines, qui semblent ne pas changer de stratégie ou revoir leur agir en pareille situation. Si les putschistes ne se sentent pas inquiétés parce qu'ils savent que le processus de normalisation se fera comme il l'a toujours observé, les organisations envoient un message de largesse dans les traitements réservés aux coups d'État. Faire la part belle aux putschistes n'aide en rien la consolidation des moyens de pression. Les militaires au pouvoir savent qu'ils ne craignent pas des sanctions prolongées sur une année au moins sans allègement. Pour bénéficier des allègements, il suffit qu'ils appliquent quelques recommandations. La marginalisation n'est pas la non-considération des sanctions, mais l'assurance que les organisations africaines finissent toujours par décompresser la situation entre les faiblesses des moyens de pression, les rétropédalages des avertissements sans suite (ex : la CEDEAO mena-

³³ PSC Report, « Sanctions et suspensions ne sont pas nécessairement la solution », *Institut d'études de sécurité Africa* [en ligne], publié le 20 novembre 2023, <https://issafrica.org/pscreport/psc-insights/sanctions-et-suspensions-ne-sont-pas-necessairement-la-solution>, consulté le 7 janvier 2024 ; Moussa Soumahoro, « Pourquoi les sanctions n'empêchent-elles pas les coups d'État en Afrique ? », *Institut d'études de sécurité Today* [en ligne], publié le 20 novembre 2023, Pourquoi les sanctions n'empêchent-elles pas les coups d'État en Afrique ? | ISS Africa, consulté le 7 janvier 2024.

çait d'intervenir militairement au Niger) et l'effectivité de la levée de bouclier suspensif. Donc, il revient aux putschistes de se montrer raisonnables pour que ces organisations se félicitent des avancées politiques de la situation, et entament progressivement, le processus de normalisation de la situation de l'État sanctionné. La recherche des soutiens est un autre aspect.

4.3. La recherche des soutiens

Nous avons observé les voyages des nouveaux hommes forts du Gabon, du Mali, de la Guinée-Conakry entre autres, hors des frontières de leur pays en visite d'État, en visite officielle ou en visite de travail dans d'autres pays africains. La manœuvre n'est pas sans intérêt, encore moins, elle ne peut occulter l'intention de ne pas solliciter un soutien. Face aux sanctions, il est normal pour des putschistes de rechercher des partenaires, des « alliés », des États qui peuvent avoir un regard bienveillant à leur égard. Il est ici question de renforcer les relations bilatérales (ex : Gabon – Tchad) et multilatérales (ex : l'Alliance des États du Sahel, AES) entre les États sanctionnés, le cas de l'AES. La solidarité est une donnée essentielle dans cette phase : il faut à tout prix éviter l'isolement, se retrouver dans l'inconfort et dans l'accumulation des pressions multiformes sans pouvoir compter sur des « États alliés » ou des « États amis ». Ces manœuvres de solidarité et de consolidation des partenariats, permettent d'amoindrir le poids des sanctions des organisations africaines d'une part, et donnent une vision explicite que les putschistes n'ont pas l'intention de céder à toutes les pressions de ces organisations d'autre part. À l'observation des actions stratégiques usant d'une diplomatie de connivence entre les États et les relations personnelles et privilégiées entre certains putschistes et certains Chefs d'État à l'exemple de François Bozizé (RCA) et d'Idriss Deby Itno (Tchad) – il a soutenu la prise du pouvoir de Bozizé en 2003 –, les militaires au pouvoir s'assurent une réinsertion progressive du pays dans les instances des organisations africaines.

Conclusion

Cette réflexion s'est consacrée à faire un tour d'horizon sur les coups d'État qui se sont produits dans les pays de trois espaces géographiques (Afrique Centrale, Afrique de l'Ouest, Afrique des Grands Lacs) ayant la langue française en partage. Brièvement, nous partons de l'hypothèse que si les putschs sont récurrents, ils ne seraient plus de simples phénomènes politiques mais, deviendront des phénomènes pathogènes. Dans cette perspective, il y a de fortes probabilités que la culture du coup d'État s'intègre dans le psychique des élites militaires, qui y voient un raccourci

politique d'accès à la magistrature suprême. En arrivant au pouvoir par coup d'État, les militaires ont une fine connaissance des scénarios réactifs des organisations africaines, et par extension, de la communauté internationale. En réagissant de manière monotone, répétitive et prévisible, les organisations africaines n'offrent quasiment pas quelque chose de neuf dans leurs réponses aux putschs. Les relations privilégiées entre États et le lobbying de certains pays pour un retour progressif de l'État sanctionné au sein d'une Organisation et/ou de la levée partielle ou totale des sanctions, participent de plus en plus à la fragilité des sanctions des organisations qui les prononcent. Ainsi, les putschistes finissent par s'accommoder des moyens de pression et savent ce qu'il faut faire pour s'en sortir. Dans ces conditions où le message envoyé par les organisations africaines tend à s'effriter, il serait improbable pour lesdites organisations, de dissuader les coups d'État, particulièrement en Afrique noire francophone. Cette analyse n'a pas été la plus exhaustive possible, car nous n'avons pas exploré tous les angles à même de saisir les coups d'État. Un approfondissement est nécessaire sur plusieurs aspects : le déroulement des putschs, leur contexte de survenance, la dichotomie entre le discours des putschistes et leurs actions, etc.

Bibliographie

- AKINOLA, Adeoye O., MAKOMBE, Ratidzo, « Rethinking the Resurgence of Military Coups in Africa » in *Journal of Asian and African Studies*, 2024, pp. 1-17.
- Agora Afrique* – Revue congolaise de sciences politiques, *Les « coups d'État » en Afrique de 1960 à 2021. Typologies, causes, conséquences et pistes de sortie durable*, Paris, L'Harmattan, 2023.
- AKUM, Fonteh, HANDY, Paul-Simon, « Coups d'État : causes ou symptômes de la mauvaise gouvernance ? », *Institut d'études de sécurité* [en ligne], publié le 8 septembre 2020, Coups d'État : causes ou symptômes de la mauvaise gouvernance ?, ISS Africa, consulté le 16 mars 2022.
- BADIE, Bertrand, *L'État importé*, Paris, Fayard, 1992.
- BAMAZE N'GANI, Essodina, « Contribution pour une appréhension des coups d'État militaires de la troisième vague en Afrique » in *Revue Internationale du Chercheur*, vol. 5, n° 1, 2024, pp. 987-1025.
- BARDIN, Laurence, *L'analyse de contenu*, Paris, Presses Universitaires de France, 2013, 296 p.
- BAYART, Jean-François, ELLIS, Stephen, HIBOU, Béatrice, *La criminalisation de l'État*, Bruxelles, Complexe, 1997.
- BAYART, Jean-François, *L'État en Afrique : La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989.
- , *La greffe de l'État*, Paris, Karthala, 1996.

- BAYET, Albert, « Sur la distinction du normal et du pathologique en sociologie » in *Revue Philosophique de la France et d l'Étranger*, vol. 63, 1907, pp. 67-80.
- BENCHENANE, Mustapha, *Les coups d'État en Afrique*, Paris, Publissud, 1983.
- BOISVERT, Marc-André, « Afrique : des fragilités démocratiques au retour des coups d'État » in *Diplomatie*, n° 116, juillet-août 2022, pp. 34-37.
- CANGUILHEM, Georges, *Le normal et le pathologique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2013.
- CARSON, Johnnie, « Défis sécuritaires transnationaux en Afrique » in *Revue internationale et stratégique*, vol. 79, n° 3, 2010, pp. 20-29.
- CAVAILLÉ, Jean-Pierre, « Naudé, la prudence extraordinaire du coup d'État » in *Les Dossiers du Grihl*, Hors-série, n° 5, 2022, pp. 1-16.
- CILLIERS, Jakkie, « L'Afrique et le terrorisme » in *Afrique contemporaine*, vol. 209, n° 1, 2004, pp. 81-100.
- COULIBALY, Siaka, *Coups d'État : légitimation et démocraties en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2013.
- DE BRUIN, Erica, *How to Prevent Coups d'État*, Ithaca, Cornell University Press, 2020.
- DIARRA, Gaoussou, PLANE, Patrick, « La Banque mondiale et la genèse de la notion de bonne gouvernance » in *Mondes en développement*, vol. 158, n° 2, 2012, pp. 51-70.
- DIWERSY, Sascha *et al.*, « Ressources et méthodes pour l'analyse diachronique » in *Langages*, vol. 206, n° 2, 2017, pp. 21-44.
- DOSSOU, Modeste, « Gabon : la Commission de la CEEAC condamne fermement le coup d'État » in *Actu Cameroun* [en ligne], publié le 31 août 2023, Gabon : la Commission de la CEEAC condamne fermement le coup d'État (actucameroun.com), consulté le 12 septembre 2023.
- FOUCAULT, Michel, *Archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969.
- GAZIBO, Mamadou, BACH, Daniel C., *L'État néopatrimonial. Genèse et trajectoires contemporaines*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2011.
- GENE, Sharp, JENKINS, Bruce, *L'anti-coup d'État*, Paris, L'Harmattan, 2009.
- HIROI, Taeko, OMORI, Sawa, « Causes and Triggers of coups d'État : An Event History Analysis » in *Politics & Policy*, vol. 41, n° 1, 2013, pp. 39-64.
- JACQUEMOT, Pierre, « En Afrique, des coups d'État, signes de l'épuisement prématuré de la démocratie importé » in *Policy Paper*, Policy Center for the New South, octobre 2023, pp. 1-19.
- , *Économie politique de l'Afrique contemporaine : concepts, analyses, politiques*, Paris, Armand Colin, 2013.
- KUWALI, Daniel, « Cela devrait devenir une façon de vivre » in *Prévenir les coups d'État. Les forces armées essaient d'inverser une tendance troublante*, Africa Defense Forum, vol. 16, 1^{er} trimestre 2022, pp. 14-19.
- Le Monde* et *AFP*, « L'Union africaine condamne les coups d'État, mais évite le débat sur Israël, lors de son sommet annuel », *Le Monde Afrique/Union africaine* [en ligne],

publié le 6 février 2022, L'Union africaine condamne les coups d'État, mais évite le débat sur Israël, lors de son sommet annuel (lemonde.fr), consulté le 12 septembre 2022.

- LUTTWAK, Edward, *Coup d'État. A Practical Handbook*, Cambridge/London, Harvard University Press, 2016.
- MALAPARTE, Curzio, *Technique du coup d'État*, Paris, Grasset & Fasquelle, 2022.
- MÉDARD, Jean-François, « L'État patrimonialisé » in *Politique africaine*, n° 39, 1990, pp. 25-36.
- NIGRO, Roberto, « Quelques considérations sur la fonction et la théorie du coup d'État » in *Rue Descartes*, vol. 77, n° 1, pp. 69-81.
- OGIEN, Albert, *Sociologie de la déviance*, Paris, Presses Universitaires de France, 2012, pp. 29-38.
- O'KANE, Rosemary H. T., « A probabilistic : Approach to the causes of coups d'État » in *British Journal of Political Science*, vol. 11, n° 3, 1981, pp. 287-308.
- PABANEL, Jean-Pierre, *Les coups d'État militaires en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- PITSEYS, John, « Le concept de gouvernance » in *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, vol. 65, n° 2, 2010, pp. 207-228.
- POWELL, Jonathan M., « An assessment of the theory of the “democratic” coup : democratic trajectories in Africa, 1952-2012 » in *African Security Review*, vol. 23, n° 3, 2014, pp. 213-224.
- PRYCE, Daniel, TIME, Victoria, « The role of coups d'État in Africa : Why coups occur and their effects on the populace » in *International Social Science Journal*, vol. 76, n° 1, 2023, pp. 1-16.
- PSC Report, « Sanctions et suspensions ne sont pas nécessairement la solution », *ISS Africa* [en ligne], publié le 20 novembre 2023, <https://issafrica.org/pscreport/psc-insights/sanctions-et-suspensions-ne-sont-pas-necessairement-la-solution>, consulté le 7 janvier 2024.
- Résolution sur les coups d'État, les transitions militaires et les violations des droits de l'homme et des peuples qui en découlent au Burkina Faso, en Guinée, au Mali et au Soudan-CADHP/Rés.548 (LXXIII) 2022*, du 12 décembre 2022.
- RFI, « Coup d'État au Gabon : des condamnations internationales, peu de réactions africaines », *Afrique* [en ligne], publié le 30 août 2023, Coup d'État au Gabon : des condamnations internationales, peu de réactions africaines (rfi.fr), consulté le 20 septembre 2023.
- SAINT-BONNET, François, « Chapitre VIII – *Technique juridique du coup d'État* » in Frédéric Bluche (dir.), *Le Prince, le peuple et le droit. Autour des plébiscites de 1851 et 1852*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000, pp. 123-160.
- SIL, Rudra, KATZENSTEIN, Peter J., *Beyond Paradigms. Analytic Eclecticism in the Study of World Politics*, New York, Palgrave Macmillan, 2010.

- SOUMAH, Hamidou, *Les nouvelles menaces sécuritaires et la riposte des pays de la CEDEAO*, Guinée, L'Harmattan, 2020.
- SOUMAHORO, Moussa, « Pourquoi les sanctions n'empêchent-elles pas les coups d'État en Afrique ? », *ISS Today* [en ligne], publié le 20 novembre 2023, Pourquoi les sanctions n'empêchent-elles pas les coups d'État en Afrique ?, ISS Africa, consulté le 7 janvier 2024.
- TARANTO, Domenico, « Le discours de la raison d'État » in Alain Caillé (dir.), *Histoire raisonnée de la philosophie morale et politique*, Paris, La Découverte, 2001, pp. 255-264.
- YAKEMTCHOUK, Romain, « Coups d'État militaires en Afrique dans leurs incidences internationales » in *Studia Diplomatica*, vol. 38, n° 1, 1985, pp. 43-108.
- YUKAWA, Taku, KUSHIMA, Kaori, HIDAKA, Kaoru, « Coups, Justification, and Democracy », *OSIPP Discussion Paper : DP-2019-E-003*, mars 2019, pp. 1-17.
- ZENGIN, Huseyin, « Why do some coups lead to democratization ? » in *Democratization*, vol. 29, n° 5, 2022, pp. 798-813.
- ZIEGLER, Jean, *Vive le pouvoir ! Ou les délices de la raison d'État*, Paris, Seuil, 1985.